

FAISONS DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ UNE PRIORITÉ EN CETTE SAISON DES EMPLOIS D'ÉTÉ

La santé et la sécurité au travail sont une responsabilité partagée

QUEEN'S PARK – Le gouvernement McGuinty recommande vivement aux étudiants, à leurs parents et à leur employeur de s'assurer que les emplois d'été sont des emplois sécuritaires et salubres, a déclaré aujourd'hui le ministre de Travail, Steve Peters.

« Nous nous sommes engagés envers les familles de l'Ontario, c'est pourquoi nous voulons que leurs fils et leurs filles reviennent du travail sains et saufs », a dit M. Peters.

« Pour de nombreux étudiants, il s'agira de leurs premiers pas dans le monde du travail. Ces jeunes travailleurs, leurs parents, et surtout leur employeur, devraient prendre le temps supplémentaire nécessaire pour faire en sorte que les étudiants connaissent leurs droits et leurs responsabilités et pour qu'ils sachent comment travailler de manière sécuritaire – ils doivent savoir par exemple qu'ils ne doivent pas effectuer un travail qu'ils jugent non sécuritaire, a-t-il ajouté. Nous devons toujours nous rappeler le fait qu'aucun emploi ne vaut d'être blessé; aucun emploi ne vaut le sacrifice d'une vie. »

Le ministère du Travail donne accès à un portail pour les jeunes travailleurs à partir de son site Web. Ce portail fournit des liens au sujet des normes d'emploi et de la santé et de la sécurité au travail. Un lien vers ce portail se trouve à l'adresse www.labour.gov.on.ca/french/site/youngworkers.html.

De même, les inspecteurs du ministère du Travail ont reçu des directives précises les incitant à insister sur les articles de la *Loi sur la santé et la sécurité au Travail* qui obligent les employeurs à fournir l'orientation, la formation et la supervision nécessaires pour faire en sorte que les jeunes et nouveaux travailleurs travaillent de façon sécuritaire.

Le gouvernement s'est donné pour but de réduire les blessures au travail de 20 pour cent d'ici à 2008. Le gouvernement ne se contente pas de fournir des renseignements aux jeunes travailleurs : avec la collaboration de ses partenaires en santé et en sécurité, le gouvernement a pris des mesures pour atteindre ce but. Elles comprennent les initiatives suivantes :

- L'embauche de 200 nouveaux inspecteurs de la santé et de la sécurité. Parmi eux, 131 sont déjà en fonction dans tout l'Ontario. Ces 200 inspecteurs effectueront des inspections de lieux de travail à haut risque dès le début de l'année prochaine.
- La concentration des inspections du ministère sur les entreprises qui ont les taux de blessures les plus grands et qui paient le plus d'argent à la CSPAAAT – jusqu'à 6 000

entreprises par an – et l’augmentation des inspections pour ces compagnies jusqu’à quatre fois par an.

- L’initiative de la « dernière chance », qui donne à plus de 5 000 des autres lieux de travail une occasion d’améliorer leur dossier en santé et sécurité de façon volontaire avec l’aide de la CSPAAT et de 12 associations en santé et en sécurité.
- Le lancement de la campagne Travailler sans douleur, visant à réduire les blessures liées à l’ergonomie, qui représentent 42 pour cent de toutes les blessures avec perte de temps de travail en Ontario.

« Pour les jeunes, un emploi d’été a beaucoup d’attraits : c’est l’occasion de gagner de l’argent, de découvrir ce que sera la vie après l’école, a dit M. Peters. En fournissant de l’information et en assurant une application des lois plus stricte pour ce qui a trait aux jeunes travailleurs, notre gouvernement renforce son engagement envers les familles de l’Ontario et envers leur sécurité. »

-30-

Renseignements:
Susan McConnell
Bureau du ministre
416 326-7710

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Available in English

www.labour.gov.on.ca